EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	0

Date de convocation : 15 octobre 2026

Le vingt-deux octobre deux mil vingt-six, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Maire

Etaient présents : Dominique MANCEAU, Aurélien HERISSON, Michele HAMET, Loïc GUILLOT, Lucie ROIG, Valérie ROIG, Julie GUILLARD, Rémi FRESNEAU, Mireille SCHMIDT, Yannick FERRE, Chloé MAINO-SIMON, Alain RESPLANDY-BERNARD, Mathieu RENARD
Absents excusés : Frederi EDDI, Laurent MALEVAL
Pouvoirs :
Modalités de vote : Scrutin ordinaire
Mme Chloé MAINO-SIMON, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20261022_D00010
Objet : Port-Gautier – Réalisation de comptages routiers sur les RD 61 et RD 64

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le collectif du Port Gautier ont fait part à la commune de leurs préoccupations concernant les conditions de circulation, notamment la vitesse et le trafic routier.

Afin d'examiner la situation et de rechercher des solutions adaptées aux difficultés signalées par les habitants, une rencontre sur site a été organisée au Port Gautier en présence de Madame le Maire, de Monsieur Loïc GUILLOT adjoint, de Monsieur Jarno ROBIL, représentant de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, ainsi que des vice-présidents du Département de la Sarthe concernés et des services techniques départementaux.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées dans ce secteur et sur les différentes mesures susceptibles d'être envisagées afin d'améliorer la connaissance des conditions réelles de circulation et d'apporter des réponses aux préoccupations des riverains.

En complément des données pouvant être recueillies par le radar, le Département de la Sarthe propose ainsi de réaliser une campagne de comptages routiers sur les RD 61 et RD 64, au niveau du Port Gautier.

Ces comptages seraient réalisés simultanément sur quatre points. L'intervention est prévue sur une durée totale de 9 jours, comprenant une journée de pose des dispositifs, 7 jours de comptage et une journée de dépose.

Le Département de la Sarthe a transmis à la commune le devis n° 26CMNE98, d'un montant de : 1 135,20 € TTC.

Cette campagne permettra de disposer de données objectives sur la circulation dans ce secteur, qui pourront compléter les éléments déjà recueillis et contribuer à la réflexion avec le Département et la Communauté de communes sur les éventuelles mesures à mettre en œuvre.

Madame le Maire précise qu'avant de donner suite à cette proposition, elle souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal sur l'opportunité de faire réaliser ces comptages routiers et d'engager la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ÉMET un avis défavorable à la réalisation de comptages routiers sur les RD 61 et RD 64 au Port-Gautier ;

- AUTORISE, en cas d'avis favorable, Madame le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette intervention.

CONTRE	13	**ABSTENTION**	0	**POUR**	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **23/10/2026**
Publication par voie électronique le **23/10/2026**

Le Maire,
Dominique MANCEAU

Le secrétaire de séance,
Chloé MAINO-SIMON

MAIRIE DE FLEE (Sarthe)